



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Avis de motion et présentation de projets

3.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement numéro 385-21 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 389-21

4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés

5. Cloture de la séance

6. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **24-11-227**

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.



3. Avis de motion et présentation de projets

3.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement numéro 385-21 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 389-21

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 385-21 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 389-21, tel que décrit au règlement 424-24. Ce règlement vise notamment à modifier les conditions d'octroi de contrats de gré à gré ainsi que la rotation des fournisseurs.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-11-228**

4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
Aucune question.

5. Clôture de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-11-229**
QUE la séance soit levée à 19h10.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier